Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20261112-2026_68-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIO

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 12 novembre 2026

Date de la convocation
06/11/2026

Date d'affichage
06/11/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 12

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 2

Réf	2026-68

L'an 2026, le 12 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme LE GALL Mélanie ; Mme DANIEL Aurélie ; Mme LE TEXIER Jacqueline ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusée ayant donné pouvoir : Mme CHELIN Stéphanie donne pouvoir à Mme PALARIC Estelle

Excusé : M GUERIN Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme Nelly MOPIN

Objet de la délibération : Lotissement Résidence les Vergers – Cré'actuel – Participation aux travaux d'enrochement de la parcelle ZM 359

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le constructeur de maisons individuelles Cré'actuel sollicite la commune pour participer aux travaux d'enrochement de la parcelle ZM 359.

En effet, la topographie du terrain d'implantation du projet des 3 maisons locatives admet une pente qui nécessite des déblais remblais pour palier à la contrainte topographique du site.

Selon le devis présenté, la réalisation de l'enrochement représente à elle seule un montant de 23 800 € HT, pour un montant total de travaux de 30 585 € HT. Cré'actuel demande une participation de la commune à hauteur de 15 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE PARTICPER à la réalisation de l'enrochement à hauteur de 15 000 € HT ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)